

De la protection de la ressource à la potabilité de l'eau

Didier Roux responsable du service Santé Sécurité de l'environnement extérieur Agence Régionale de Santé











De la protection de la ressource....

La protection de la ressource en eau est assurée par deux démarches complémentaires : les périmètres de protection des captages responsabilité (ARS) et l'autorisation de prélèvement au titre de la loi sur l'Eau. (DEAL)

Le but des périmètres de protection est de réduire le risque de pollution ponctuelle et accidentelle de la ressource en eau captée pour la production d'eau potable.

Un hydrogéologue agrée va ainsi définir différentes zones dans lesquelles les activités seront de plus en plus restreintes afin de protéger la ressource. Le périmètre de protection immédiat qui est clos interdit toutes activités humaine n'ayant pas un rapport avec la maintenance du captage

Les PPC sont définis dans le Code de la santé publique (article L-1321-2). Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau destinés à la consommation humaine depuis la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992.

Les établissements publics propriétaires des captages sont responsables de la mise en place des PPC.



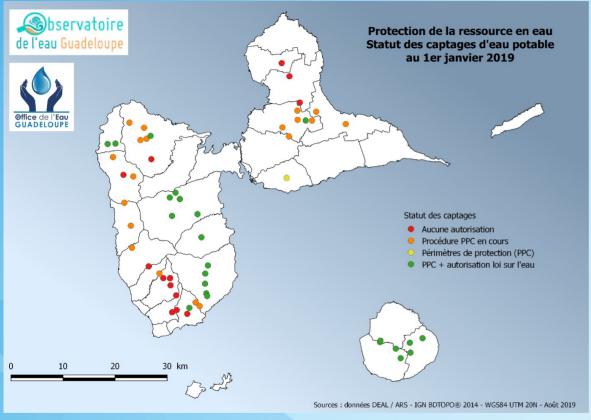








De la protection de la ressource....



40% des captages d'eau potable de Guadeloupe possèdent des périmètres de protection et/ou une autorisation loi sur l'Eau. Ces captages représentent néanmoins 80% de l'eau prélevée pour l'AEP.











....à la potabilité de l'eau

Un type d'analyse pour chaque installation avec des paramètres différents

Eau brute 250 paramètres recherchés après traitement.

260 et en distribution jusqu'à 50 paramètres



L'eau est déclarée potable si elle respecte les **limites de qualité** qui sont des critères immédiat de santé et doivent être impérativement respectées pour que l'eau ne soit pas préjudiciable à la santé à court terme (paramètres bactériologiques) ou sur le long terme (pesticides...).

Les **références de qualité** sont définies pour les paramètres indicateurs du fonctionnement des installations de production et de distribution de l'eau.













155 contrôles sur 56 captages dont 140 recherches de chlordécone 326 contrôles sur 56 stations de traitement dont 119 recherches de chlordécone 935 contrôles sur 65 unités de distribution 337 points de prélèvements 97% de conformité bactériologiques

....à la potabilité de l'eau

1416 prélèvements annuel.

Les analyses sont effectuées par les laboratoires agrées Pasteur et Carso Caraïbes



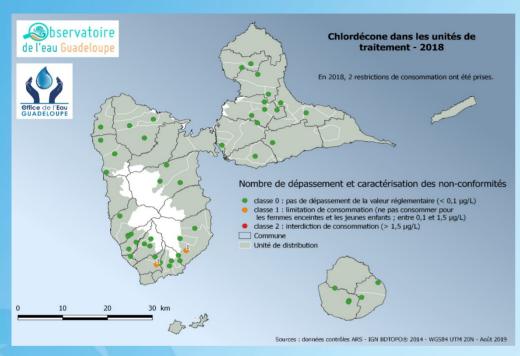


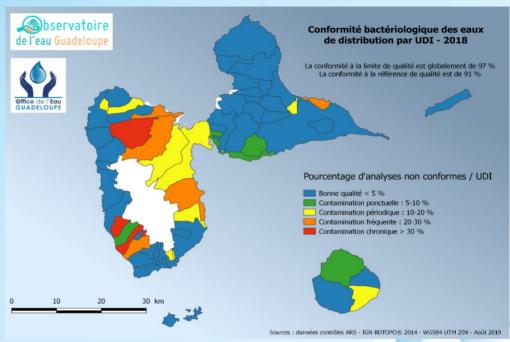






Les résultats 2018





En 2017, **3** restrictions de consommation avaient été constatés contre **2** en 2018.





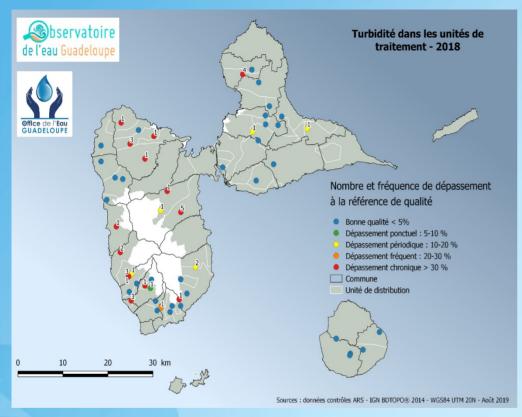






La fréquence des prélèvements est doublée sur les captages présentant des traces de chlordécone par arrêté préfectoral

Les résultats 2018



Entre 2017 et 2018, le nombre de dépassements pour ce paramètre est passé de **16** à **36**.

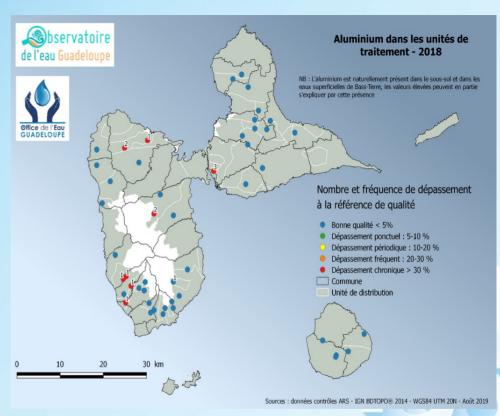






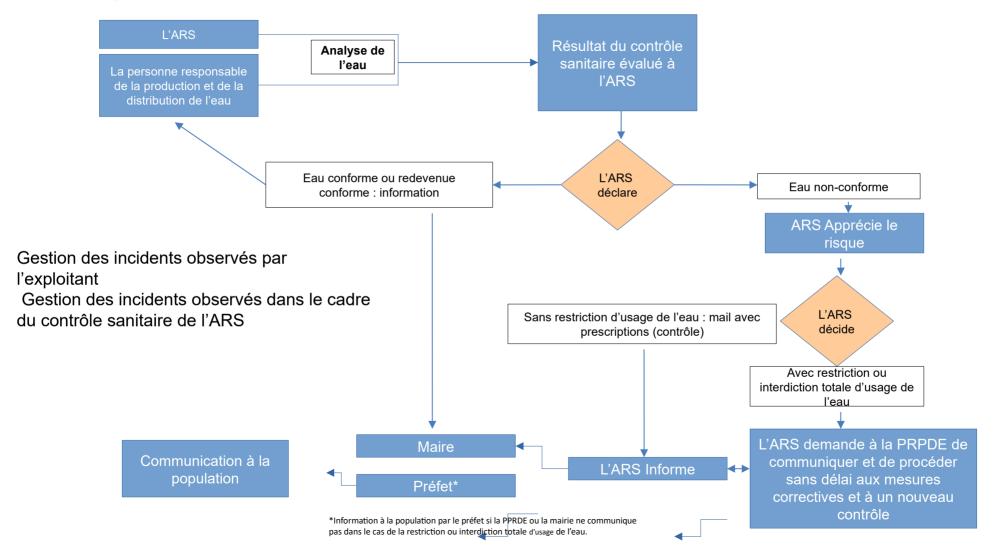




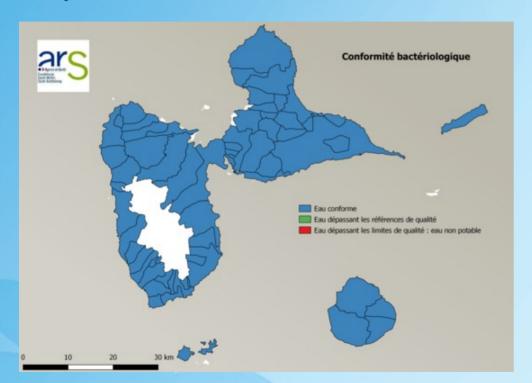


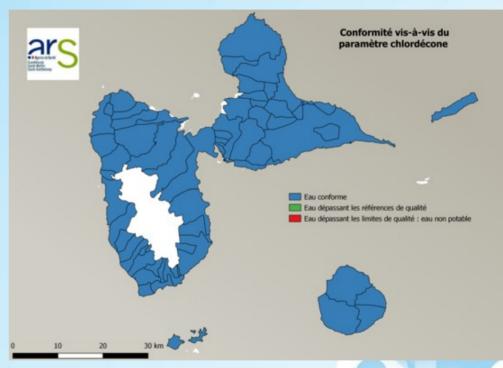
Entre 2017 et 2018, le nombre de dépassements pour ce paramètre est passé de **11** à **13**.

Un schéma d'alerte en cas de non-conformité validé



Une information de la qualité de l'eau quotidienne via les sites internet de l'ARS et de la préfecture















Information par quartier disponible sur le site:https://solidaritesante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau